

Journée mondiale DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES



Vendredi 13 juin 2025
Remise des diplômes aux Donneurs en Or

LES DONNEURS BÉNÉVOLES À L'HONNEUR

Chaque année, à l'occasion de la Journée mondiale des donneurs de sang bénévoles, le Département de l'Ain organise une cérémonie pour récompenser les donneurs émérites.



« Il est essentiel de mettre à l'honneur les personnes qui, par leur engagement et leurs dons, accomplissent le plus noble des gestes : sauver des vies et redonner l'espoir. Qu'il s'agisse du don de sang, d'organes ou de tissus humains, ces actes sont fondés sur le bénévolat et l'altruisme. Ce sont des gestes de solidarité, des gestes d'amour, qui incarnent profondément notre humanité. Le Département de l'Ain soutient les structures œuvrant pour la promotion de ces dons vitaux. Par ailleurs, la collectivité organise chaque année plusieurs collectes de sang, afin d'offrir à ses agents l'opportunité de contribuer à cette chaîne de vie. »

Jean Deguerry
Présidente du Département de l'Ain

« Le don du sang est un des plus beaux signes de la solidarité qui nous unit. Aujourd'hui, plus que jamais, alors que la désertification médicale fait des ravages, que la fracture territoriale rend l'accès aux soins difficile, nous devons rappeler l'importance du don du sang et faire sa promotion. Ce que nous sommes prêts à recevoir, nous devons être prêts à le donner. En tant que collectivité des solidarités, le Département ne saurait rester à l'écart de cette Journée et récompense les donneurs émérites. Ces distinctions n'effacent pas néanmoins ce qui manque encore à la solidarité. »

Damien Abad
Vice-Président du Département de l'Ain
délégué à la démographie médicale et à la santé

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

« Opérateur unique de transfusion sanguine, l’Établissement français du sang (EFS) a pour mission d’approvisionner notre pays en produits sanguins. Grâce à l’engagement de nos professionnels, des bénévoles et partenaires qui agissent à nos côtés et des donneurs de sang, nous contribuons à soigner chaque année plus d’un million de patients. Nous nous investissons également dans de nombreuses activités, comme les analyses de biologie médicale, la thérapie cellulaire et tissulaire ou la recherche.

Le sang sauve des vies, il est irremplaçable. Aujourd’hui, il n’existe pas de produit capable de se substituer au sang humain, le don de sang est donc indispensable et vital.

Les produits sanguins prélevés par l’Établissement français du sang sont utilisés :

- dans des situations d’urgence : en cas d’hémorragie suite à un accident ou lors d’un accouchement ;
- pour des besoins chroniques : pour certains patients, seule une transfusion sanguine peut contribuer à les guérir ou à les soulager (leucémies, chimiothérapies...).

En Auvergne-Rhône-Alpes, 1 400 dons sont nécessaires par jour.

Les conditions pour donner son sang : être en bonne santé, avoir de 18 à 70 ans, peser plus de 50 kg, remplir des conditions médicales, respecter un délai de 8 semaines entre chaque don de sang.

Cette année, l’Établissement français du sang célèbre ses 25 ans. Un quart de siècle au service des donneurs de sang et des patients, c’est autant de récits à partager. Depuis le 28 janvier 2025, plongez dans une série en trois saisons pour rencontrer celles et ceux qui font notre service public. Rendez-vous sur 25ans.efs.sante.fr ».

EFS Rhône-Alpes-Auvergne

- Maison du Don de Bourg-en-Bresse pour tous vos dons de sang, plasma et plaquettes : Hôpital Fleyriat - (derrière le pôle Mère-Enfant), 900 Route de Paris 01012 Bourg-en-Bresse cedex | Tél. 04 74 50 62 20 | Don de sang (avec ou sans RDV), dons de plasma et plaquettes uniquement sur RDV : Lundi, Mardi, Vendredi : 8h-13h / Mercredi : 13h-18h / Jeudi : 14h-18h (Nouvel horaire) / Samedi : 8h30-12h
- Siège social AURA : 111, rue Elisée Reclus - 69153 Décines-Charpieu Cedex | Tél. 04 78 65 61 61 | dondesang.efs.sante.fr

FRANCE ADOT 01

« Le but de la Fédération des Associations pour le Don d’Organes et de Tissus humains (France ADOT) est d’informer et de sensibiliser le grand public aux dons d’organes, de tissus humains et de cellules souches issues de la moelle osseuse.

France ADOT incite les personnes à prendre position pour ou contre le don et à en parler autour d’elles. L’association profite de manifestations et d’interventions en milieu scolaire pour faire connaître les différentes possibilités de dons et expliquer leurs spécificités.

En France, les dons post-mortem sont encadrés par la loi de bioéthique : ils reposent sur l’anonymat, la gratuité et le consentement présumé. Ils peuvent se faire dès la naissance et sans limite d’âge. Que dit la loi française ? Le consentement présumé a été mis en place en 1976.

Le 1^{er} janvier 2017, un nouvel amendement indique que nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus humains sauf si nous avons exprimé notre refus par écrit de notre vivant. Il ne revient pas aux proches de prendre la décision de s'opposer au don d'organes et de tissus humains à la place du défunt. Le principal moyen pour s'opposer aux prélèvements après le décès est de s'inscrire sur le registre national des refus (RNR) géré par l'Agence de la Biomédecine. Il est également possible de faire valoir son refus par écrit et confier ce document, daté et signé, à un proche. Il est aussi possible de faire connaître oralement son opposition à ses proches qui devront en attester par écrit devant le personnel médical.

Les personnes qui sont pour les dons d'organes et de tissus, peuvent être porteuses d'une carte d'ambassadeur du don.

Il existe aussi des dons d'organes du vivant (rein et lobe de foie) encadrés par la loi de bioéthique. Pour le don de cellules souches issues de la moelle osseuse, qui est un don du vivant, il suffit de s'inscrire sur le fichier des donneurs auprès de l'Établissement français du sang le plus proche de son domicile. Ce don est anonyme et gratuit. L'inscription se fait de 18 ans à la veille du 36^e anniversaire ».

France ADOT 01

- *Maison de la Culture et la Citoyenneté - 4 allée des Brotteaux - CS 70270 - 01 006 Bourg-en-Bresse cedex
tél. 06 72 36 16 62 - e-mail : franceadot01@yahoo.fr*

UNION DÉPARTEMENTALE FÉDÉRÉE DES ASSOCIATIONS POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE DE L'AIN (UDFADSB 01)

« La mobilisation de nos concitoyens au don de sang est si importante qu'il est primordial de remercier et d'honorer toutes celles et tous ceux qui donnent régulièrement et de façon complètement altruiste.

Ceci étant, la transfusion sanguine française évolue rapidement et si nous constatons une diminution de la délivrance de produits sanguins, cela compense la baisse des collectes de manière générale. La communication et la promotion des dons s'orientent vers le don de plasma afin de réduire la dépendance de la France vis-à-vis de l'étranger pour la fabrication de médicaments dérivés du sang en général et du plasma en particulier. Un autre combat que doivent mener les Associations pour le Don de Sang Bénévole (ADSB) en parfaite collaboration avec l'Établissement Français du Sang.

Nous devons être sur le terrain par la tenue de stands, nos manifestations, les interventions dans les écoles, lors des rencontres sportives, bref partout où il y a un public à convaincre que ce que l'on est d'accord de recevoir, il faut être fier de la donner.

Pourquoi plus de 80% de la population en âge de donner est prête à la faire et que moins de 4% passe à l'acte ? Ces chiffres nous alertent et nous inquiètent mais ne nous démotivent pas.

Gardons espoir en la générosité de nos compatriotes ».

UDFADSB 01

- *Maison de la Culture et la Citoyenneté - 4 allée des Brotteaux - CS 70270 - 01 006 Bourg-en-Bresse cedex
tél : 07 66 87 01 97 - e-mail : contact@dondusang01.com - www.dondusang01.com*

CONTACT PRESSE

**Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr**